



La Lettre du CNROP

La recherche au service du développement durable

Lettre d'information et de vulgarisation éditée par le Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches

POUR UN AMÉNAGEMENT COHERENT DE NOS RESSOURCES HALIEUTIQUES

EDITORIAL

Le secteur des pêches maritimes est l'un des principaux piliers de notre économie nationale. Il contribue à hauteur de 10 % au PIB, génère 52 % des recettes d'exportation et fournit 27 % des recettes budgétaires et plus de 27000 emplois garantissant des revenus stables à autant de ménages mauritaniens.

Sa gestion ne peut, dès lors, relever de l'improvisation et du tâtonnement, ni tolérer l'anarchie ou le non-respect des dispositions législatives et réglementaires régissant l'activité.

Les progrès de la recherche halieutique, l'expérience accumulée par l'administration et la profession dans la gestion pratique de la ressource et de son exploitation, nous offrent, en conjuguant nos efforts, chacun à partir de son domaine de responsabilité, d'asseoir notre secteur sur des bases saines, de rationaliser sa gestion et de pérenniser l'exploitation au service de notre objectif commun, à savoir, l'édification d'une économie mauritanienne prospère.

La nouvelle Stratégie d'Aménagement et de Développement du Secteur des Pêches et de l'Economie Maritime présentée à nos partenaires en développement le 18 juin 1998, marquera, j'en suis persuadé, un tournant décisif dans l'évolution du secteur. Elle met l'accent sur la préservation de la ressource en tant qu'objectif prioritaire.

Dans le cadre de plans d'aménagement cohérents et sur la base des résultats de la recherche halieutique et Océanographique, l'effort de pêche, sera constamment régulé en fonction du potentiel de prélèvement permmissible, compatible avec l'équilibre biologique des écosystèmes marins.

La surveillance maritime sera développée, perfectionnée et dotée de moyens suffisants pour exercer convenablement sa mission de surveillance des pêches et de contrôle en mer.

Les services publics seront donc mieux préparés pour veiller au strict respect des dispositions en vigueur, singulièrement en terme de zones de pêche, de maillages réglementaires, de tailles marchandes,

de normes de qualité, d'hygiène et de salubrité de produits.

Si les stocks des céphalopodes et singulièrement celui du poulpe, longtemps soumis à une exploitation intense, sont aujourd'hui saturés, les autres espèces demersales (poissons à écailles) recèlent jusqu'à présent des possibilités d'extension que nous devons valoriser. Il en est de même des espèces pélagiques, en l'occurrence les petits pélagiques côtiers, accessibles aux pêches Artisanales et semi-industrielles, qui ne font l'objet d'aucune exploitation nationale. C'est pourquoi, à l'avenir, l'épanouissement de la pêche côtière sera favorisée.

La Mauritanie ne devant plus se limiter à exporter ses produits à l'état brut, s'orientera inévitablement vers l'accroissement de la production des ressources latentes et sous-utilisées, et la valorisation de la matière première.

Les promoteurs sont vivement invités à investir dans les diverses filières offrant encore d'énormes potentialités notamment celles induisant une forte valeur ajoutée et constituant une source de croissance et d'emploi.

✎ **Mohamed El Moctar OULD ZAMEL**

Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime

SOMMAIRE

☞ **Editorial : Pour un Aménagement cohérent de nos ressources halieutiques** Page 1

☞ **FOCUS : La ZEE mauritanienne : «des ressources et un environnement à préserver pour le bien être des générations actuelles et futures»** Page 2

☞ **L'arrêt de pêche, une mesure pour quoi faire ?** Page 4

☞ **La page Statistique** Page 5

☞ **Vie du CNROP** Page 6

LA ZEE MAURITANIENNE : «DES RESSOURCES ET UN ENVIRONNEMENT A PRESERVER POUR LE BIEN ETRE DES GENERATIONS ACTUELLES ET FUTURES»

La Zone Economique Exclusive (ZEE) de la République Islamique de Mauritanie, est réputée pour être l'une des plus importantes réserves en ressources halieutiques au monde. Depuis deux décennies le pays a développé un secteur des pêches qui joue aujourd'hui un rôle prépondérant dans sa vie économique. En effet, depuis quelques années, ce secteur participe de façon soutenue pour environ 50% des exportations totales du pays et plus de 20% des recettes budgétaires.

Un bref diagnostic montre que ce secteur, en pleine mutation, connaît un ensemble de problèmes qui (font couler, ces jours-ci, beaucoup d'encre) retiennent l'attention de beaucoup d'observateurs avertis.

Je profite de ce numéro de la «Lettre du CNROP» pour contribuer à ma façon à ce débat. Aussi, une série d'articles, sous le titre «**LA ZEE MAURITANIENNE : DES RESSOURCES ET UN ENVIRONNEMENT A PRESERVER POUR LE BIEN ETRE DES GENERATIONS ACTUELLES ET FUTURES**», sera programmée dans les trois prochains numéros de cette publication. Le premier traitera de la richesse et la particularité des conditions environnementales, climatiques et océanographiques de la zone, le deuxième donnera l'état des ressources et le troisième analysera les conditions actuelles de l'exploitation ainsi que la politique d'aménagement des ressources et de son application.

1) *Les Particularités Climatiques et Océanographiques de la ZEE mauritanienne et leur rôle dans son enrichissement*

La ZEE mauritanienne constitue une zone de transition entre deux grands systèmes océaniques, le courant des Canaries en provenance du Nord transportant des eaux froides et le courant de Guinée venant du sud transportant des eaux chaudes. Elle est sous

l'influence des alizés induits par l'anticyclone des Accores qui génèrent des phénomènes de remontées (upwelling) d'eau froide riches en sels nutritifs. Ces derniers, au contact des rayons solaires à la surface, développent, par photosynthèse, une productivité primaire des plus importantes de l'océan mondial.

A l'intérieur de cette ZEE, il existe une large zone de 12000 Km², le Banc d'Arguin qui, grâce à ses hauts fonds et ses herbiers, constitue une zone de rétention des nutriments et différentes particules de matière minérale et organique. Ces herbiers forment de véritables prairies marines qui assurent nourriture, abri et support au développement d'algues et d'une riche macrofaune associée.

L'upwelling et les herbiers marins, notamment au niveau du Banc d'Arguin, seraient à l'origine de la richesse de la ZEE mauritanienne. Cette richesse est caractérisée par une grande diversité écologique aussi bien sur le plan de la flore que de la faune. Elle renferme, une importante couverture végétale, des invertébrés, des oiseaux, des mammifères marins, des tortues et des poissons.

La macrofaune de quelques 130 espèces, ayant une capacité de régénération rapide, constitue la nourriture d'une quantité impressionnante de prédateurs sur la zone intertidale (par exemple la forte concentration de plus de deux millions de limicoles paléarctiques).

La communauté ornithologique, notamment dans le Banc d'Arguin, est connue pour sa richesse, avec plusieurs espèces d'oiseaux: Sternes (plus de six espèces), Pélican blanc, Spatule blanche, Flamant rose, limicoles etc..

Les mammifères marins dans la ZEE mauritanienne sont essentiellement des cétacés et un groupe des pinnipèdes représentés par les phoques moines de la colonie du Cap Blanc. Cette colonie est aujourd'hui menacée et doit

être protégée surtout après l'importante mortalité intervenue en 1997.

On note aussi la présence de quelques espèces de tortues: la tortue verte, la tortue carette, la tortue à écaille, la tortue luth et la tortue olive.

L'ichtyofaune de la ZEE mauritanienne est assez diversifiée. Sur quelques milliers d'espèces plus de 300 espèces sont régulièrement dénombrées dans les captures effectuées dans la ZEE mauritanienne. Près de 170 espèces d'entre elles sont commercialisables dont 7 espèces de mollusques et 8 espèces de crustacés.

En conclusion, les conditions environnementales et la position géographique confèrent à la ZEE mauritanienne une grande productivité biologique offrant des ressources halieutiques diversifiées et abondantes.

Dans la prochaine livraison, on traitera des ressources halieutiques et de l'état de leur exploitation.

✉ **Mohamed M'BARECK O. SOUEILIM**

Directeur Général du CNROP



L'arrêt de pêche, une mesure pour quoi faire ?

L'objectif de cet article est de livrer un certain nombre d'informations permettant aux lecteurs de mieux comprendre le but de l'arrêt de pêche en tant que mesure d'aménagement des pêcheries et de saisir comment les spécificités biologiques du poulpe demandent l'application d'une telle mesure.

L'activité de l'homme est en général perçue comme une perturbation (effet externe) à laquelle l'écosystème finit tôt ou tard par réagir. La capacité des écosystèmes à subir et endurer les conséquences des perturbations externes sur leur fonctionnement dépend de l'intensité et de la nature de ces perturbations. C'est en adoptant cette logique que le suivi des

prélèvements effectués par une exploitation sur un écosystème et la comparaison de leur volume avec la capacité de production est important. Pour ce qui est de la pêche et des stocks exploités, ceci signifie que l'équilibre s'obtient en ne prélevant (en nombre d'individus et en poids) sur une population que ce qu'elle est en mesure de produire. Les stocks doivent fonctionner comme un compte bancaire où l'on ne doit prélever que les intérêts.

La capacité d'une population à supporter des prélèvements est limitée par la productivité du milieu dans lequel elle vit et par son taux spécifique de renouvellement (taux de croissance en nombre et en poids). Le délai de reconstitution des quantités prélevées sur une population (turn-over) est un facteur important dans la dynamique de son stock. En effet, si les prélèvements durant ce délai dépassent les taux de renouvellement qui sont intrinsèques à chaque population vivant dans un milieu donné, le stock va diminuer. L'adéquation des quantités pêchées sur une durée de temps (prélèvement) avec la capacité de production de la population est un objectif de base en aménagement des pêcheries.

Pour atteindre cet objectif, on identifie plusieurs types de mesures techniques visant à réguler l'effort de prélèvement (effort de pêche) en terme d'intensité absolue et /ou de la répartition de cet effort sur les catégories des individus et sur les zones de distribution de l'espèce. La mise en œuvre de ces mesures rencontre sur le plan pratique plus ou moins des problèmes qui en limitent souvent l'application.

L'arrêt de pêche est l'une de ces mesures techniques dont l'avantage majeur réside dans le fait qu'il est facile à contrôler. Cette mesure d'aménagement est pratiquée en Mauritanie depuis 1995, dans le cadre de la préservation des ressources demersales et du poulpe¹ en particulier.

L'arrêt de pêche peut permettre de diminuer la pression de pêche, notamment quant il est

¹ Le nom scientifique est *Octopus vulgaris* ; d'autres désignations existent pour cette espèce : TAKO (9 catégories), POULPO, Pieuvre, Octopus.

question de baisser l'effort de pêche sur un stock présentant des risques de déséquilibre entre les prélèvements et la capacité de renouvellement du stock .

Il est souvent dénommé, à raison, «repos biologique » car on peut le faire coïncider avec la période de ponte. Il contribue ainsi à assurer une réussite de la reproduction (multiplication des individus) et favorise donc un bon recrutement, augmentant ainsi la chance de voir la pêche être alimentée par un plus grand nombre d'individus.

Il peut faire profiter les pêcheurs du gain accumulé en poids par l'accroissement individuel durant la période de l'arrêt, notamment quant les taux de croissance sont élevés.

C'est aussi un repos pour l'écosystème, notamment quant la mesure d'arrêt de pêche est globale. Le milieu est ainsi mis durant un certain temps à l'abri des perturbations, en particulier par l'arrêt du labourage de la pêche active chalutière. Une telle accalmie favorise le développement de la vie en permettant le rétablissement de réseaux écologiques entre les différentes populations marines.

Par ailleurs, l'arrêt de pêche peut avoir un caractère de marketing en servant des intérêts économiques pour les producteurs. Ceci a lieu par exemple en faisant correspondre la période d'arrêt à une période de faible demande. Au lieu de capturer des quantités destinées à être stockées, il est préférable de les laisser en mer et éviter ainsi, au moins, les frais de stockage. On parle alors d'un arrêt commercial.

Par rapport au poulpe, les caractéristiques de la biologie et de la dynamique font que l'arrêt est potentiellement une des mesures qui doit être efficace :

Cette espèce présente des périodes de pointe qui coïncident avec celles des recrutements (arrivée des juvéniles). Ce qui veut dire qu'on peut en même temps protéger les géniteurs en ponte et les juvéniles. En plus de ceci, comme les poulpes utilisent les pots perdus ayant longtemps séjournés en mer (portant les

salissures) pour pondre et couvrir leurs œufs, une plus grande accessibilité (facilité de capture) des femelles est ainsi artificiellement créée. En effet, ces pots s'accumulent dans la zone de pêche des chalutiers qui en ramassent de plus en plus dans leurs captures. Durant la période de ponte maximale chez le poulpe, l'arrêt de chalutage est ainsi une mesure de préservation d'une ponte naturellement très exposée.

Le poulpe est aussi une espèce à très fort taux de croissance, notamment dans les milieux productifs. Comme les conditions de productivité de nos eaux sont bien connues pour être favorable à la croissance, il est permis de penser que les gains en poids durant l'arrêt soient importants. Pour fixer les idées, le poulpe peut croître en milieu contrôlé de 420 grammes à 4000 en 140 jours (moins de 5 mois) et le taux d'accroissement journalier se situe entre 26 et 37 grammes. Prenant en considération que la vitesse de croissance est beaucoup plus élevées chez des individus plus jeunes, un individu de 100 grammes passerait au moins à plus de 1000 grammes en 60 jours. Dans ces conditions, il est normal de s'attendre sur l'ensemble de la population à un gain substantiel en poids durant un arrêt de deux mois par exemple, surtout que la mort naturelle (par facteurs autres que la pêche) se stabiliserait chez le poulpe à un niveau faible sur les gammes de tailles allant de 100 à 200 grammes.

Les premiers résultats de suivi de l'arrêt initié par le CNROP depuis 1995 et qui continue actuellement, font ressortir que les périodes choisies actuellement correspondent bien à un maximum de ponte. Ils font également ressortir que c'est une période où les juvéniles sont assez abondants. Nous avons également enregistré une amélioration des rendements immédiatement après l'ouverture de la pêche, qui semble cependant s'estomper rapidement.

Bien que l'on ne s'éloigne pas des périodes des effets de l'arrêt comme du repos biologique, il est important de souligner que les effets escomptés ne sont pas encore exceptionnels. En effet, la gestion des pêcheries ne peut reposer uniquement sur une seule décision et l'effet de

10 mois de pêche intensifiée ne peut pas s'effacer en deux. La mesure d'arrêt ne suffit pas à elle seule. C'est principalement l'engagement du pêcheur, sa pratique de pêche et la conduite des marins qui sont la garantie de la sauvegarde des ressources. Il faut rappeler que, en dehors des périodes de pics de recrutement et de ponte, les pêcheurs trouveront presque toujours dans leur capture des individus de poulpe en ponte et des juvéniles. Ils doivent faire attention et, à chaque fois qu'ils rencontrent des pontes de céphalopodes, les remettre immédiatement à l'eau sans faire sortir la mère qui les couve.

De même les juvéniles, parfois contenus dans des coquilles de praire, doivent, sans tarder sur le pont, être remis à l'eau, car ils peuvent survivre.

Ces quelques gestes simples contribuent à la sauvegarde de la ressources qui a été celle de nos ancêtres, qui est actuellement la notre et qu'on doit savoir léguer dans son meilleur état à nos enfants.

✉ **Cheikh Abdallahi OULD INEJIH**

Chercheur au CNROP

FORUM SCIENTIFIQUE

Le quatrième GROUPE DE TRAVAIL du CNROP se tiendra du 7 au 13 décembre au CNROP.

Il vise la réactualisation des potentiels de capture et l'évaluation des pêcheries et des mesures d'aménagement en vigueur.

D'éminentes personnalités nationales et étrangères de la recherche halieutique sont attendues ainsi que des représentants d'institutions de recherche et/ou d'universités.

Pour tout renseignement contacter le coordinateur scientifique de ce groupe à l'adresse suivante :

Mr MIKA Diop

Directeur Adjoint du CNROP

☎ 22 ☎ 745.124 ☎ 745.081

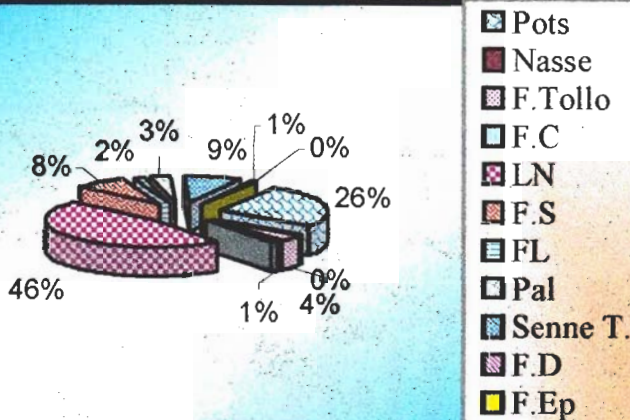
Nouadhibou MAURITANIE



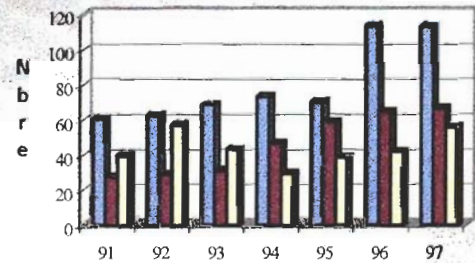
Tableau : Productions déclarées (en tonne) par type de flottilles pêchant dans la ZEE mauritanienne, débarquant et/ou transbordant dans les ports mauritaniens

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Pêche Artisanale	168	192	280	154	239	191	166	163
Glaciers de fond	564	620	732	453	729	632	581	846
Congélateurs de fond	1512	1097	1383	1336	1437	1115	1210	2407
Chalutiers pélagiques	30078	31442	34812	21837	33314	24179	-	-
TOTAL	32322	33351	37207	23780	35719	26117	1957	3416

Répartition des engins de pêche selon le type

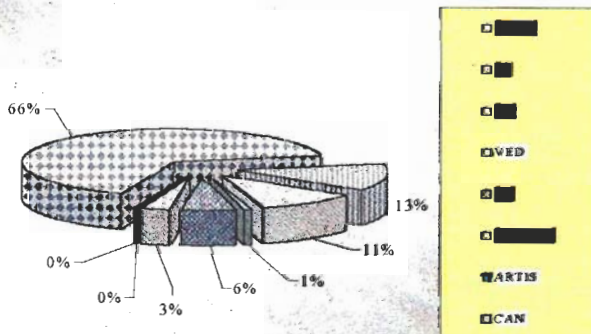


Evolution des flottilles en nombre d'unité. Période 91-97

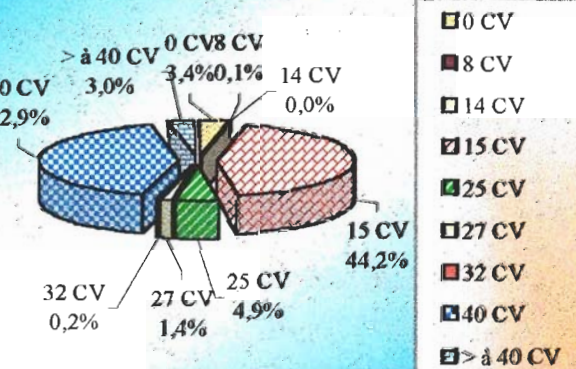


Congélateurs de fond Glaciers de fond
 Chalutiers pélagiques

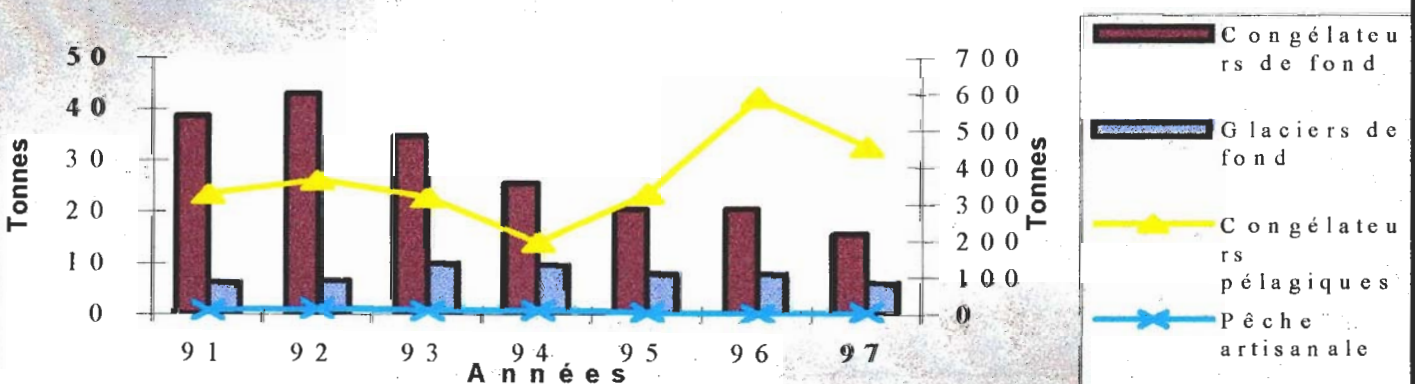
Répartition des embarcations selon le type



Etat de motorisation du parc piroguier



Evolution des productions (000 Tonnes) par flottille pour la période 91-97



Activités scientifiques



Campagnes océanographiques

- Une série de campagnes océanographiques à bord du Navire Océanographique (N/O) "Amrigue" ont été effectuées durant les mois de mai à septembre 1998, totalisant 48 jours de mer. Ces missions rentrent dans le cadre des programmes de recherche notamment, le suivi de l'hydroclimat, et la toponymie des zones de la Pêche Artisanale.

- De son côté le N/O AL AWAM a réalisé pendant cette période, jusqu'au 30 septembre, 53 jours de mer dans le cadre des programmes d'évaluation des stocks demersaux par chalutage et le programme de suivi de l'arrêt biologique.

- Une campagne de recherche océanographique conjointe CNROP/ATLANTNIRO (Russie) a eu lieu dans les eaux maritimes mauritaniennes du 21 juin au 05 juillet 1998. Trois scientifiques du CNROP (1 chercheur et 2 techniciens) ont participé à cette expédition dont l'objectif principal était l'étude de l'écosystème pélagique des eaux mauritaniennes. L'évaluation des poissons pélagiques (petits pélagiques) par écho-intégration, les observations océanographiques (température, salinité, teneur en oxygène et en phosphates), hydrologiques (production primaire, phyto et zoo-plancton) et biologiques (croissance, reproduction, parasitisme) ont constitué le programme de cette mission.

Contrôle Sanitaire et Analyses de Laboratoires

Pendant les neuf premiers mois de l'année 1998, le CNROP a réalisé :

- 4512 inspections sanitaires
- 1052 analyses chimiques
- 939 analyses microbiologiques

Réhabilitation d'un bébé phoque

Un bébé phoque moine âgé d'à peine une semaine, en réhabilitation dans les locaux du CNROP est mort le 4 août 1998 à la suite d'une maladie contractée subitement

la veille. Rappelons que cette réhabilitation était effectuée par une équipe regroupant des spécialistes mauritaniens, hollandais, espagnols et anglais.

Visite de Ministre

- Dans le cadre d'une tournée dans les différentes institutions relevant de son département à Nouadhibou, Monsieur Mohamed El Moctar Ould Zamel, Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime, a visité le CNROP les 12 et 14 juin 1998. En cette circonstance, le Directeur du CNROP et ses principaux collaborateurs lui ont fourni des explications détaillées sur le fonctionnement du Centre ainsi que sur les problèmes rencontrés. Monsieur le Ministre n'a pas manqué de rappeler l'importance que le gouvernement accorde à la recherche halieutique et a encouragé les chercheurs à se surpasser. Il a particulièrement insisté sur la volonté de l'Etat de mettre tous les moyens nécessaires à la disposition du Centre mais exige de celui-ci des résultats concrets. Les chercheurs doivent avoir une grande conscience professionnelle et un sens aigu de la responsabilité a-t-il conclu lors d'une réunion tenue avec le personnel du CNROP.



- Le Directeur du CNROP accompagné du Chef du Département Exploitation et Aménagement a effectué une visite de travail du 14 au 21 juin 1998 aux Pays-Bas. Durant ce séjour, un accord de coopération a été signé avec l'Association des propriétaires de chalutiers congélateurs hollandais (DFTA) sur le suivi et l'étude des stocks de petits pélagiques de la Zone Economique Exclusive Mauritanienne (ZEEM). En plus de la DFTA, l'Institut hollandais de Recherche Halieutique (RIVO) prêtera son assistance notamment en ce qui concerne le volet scientifique. La délégation du CNROP a également mis à profit ce séjour pour renouer le dialogue avec le Centre de Réhabilitation et de Recherche sur les Phoques de Pieterburen. Les discussions ont porté sur la relance de la coopération entre les deux institutions.

- Le Directeur Adjoint du CNROP a pris part du 16 au 18 mai dernier à la table ronde sur la stratégie d'aménagement et de développement du secteur des Pêches et de l'Economie Maritime, organisée par le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM) à Nouakchott. Les partenaires au développement ont apprécié le document élaboré par le MPEM et ont souhaité que les mesures proposées notamment dans le domaine de la recherche et de la surveillance soient effectivement exécutées.

- Un Projet d'accord a été discuté entre le Centre de Récupération des Animaux Marins (CRAM) et le CNROP au cours d'une réunion tenue dans les locaux du Centre à Nouadhibou. Il est prévu dans le cadre de cet

accord, des échanges d'expérience et d'informations ainsi qu'une assistance du CRAM au CNROP dans le monitoring, la récupération et la conservation des animaux marins.

- Une réunion de travail relative à la recherche et à la conservation du phoque moine s'est tenue au siège du Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) à Nouakchott. Outre le CNROP, le PNBA et les représentants du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM) et celui du Développement Rural et de l'Environnement (MDRE), des partenaires hollandais et espagnols ont pris part aux discussions. Il a été question de trouver des financements pour l'amélioration et le renforcement des capacités de recherche, de réhabilitation et de conservation des institutions nationales (CNROP et PNBA), désormais seules coordinatrices de toutes les activités dans ce domaine.

- Le Directeur Adjoint du CNROP a participé du 16 au 19 septembre 1998 à Milan (Italie) à une réunion du projet SIAP sur l'aménagement des pêches de la CSRP (Commission Sous Régionale des Pêches).

- Le Directeur du CNROP et le Chef du DEA ont participé à Bergen (Norvège) à un groupe de travail sur l'analyse des résultats du N/O norvégien Fridjoff Nansen qui a travaillé dans la sous région Maroc-Guinée Bissau sur l'évaluation des ressources pélagiques. Une réunion de travail avec le Directeur de l'IMR (Institut de Recherches Maritimes) a arrêté des mesures à prendre en vue de développer la coopération bilatérale entre les deux institutions.

- Au cours de l'année 1998, cinq chercheurs du CNROP ont bénéficié de bourses pour préparer des thèses dans diverses sujets jugés actuellement prioritaires pour le CNROP.

Prestation

- La prestation du CNROP à l'Exposition Internationale de Lisbonne (Lisboa'98) a été appréciée.

- Le Directeur Adjoint du CNROP a participé du 2 au 5 octobre 1998, au PNBA, à un atelier sur la restitution des résultats de recherche sur les raies et les requins.

- Le Directeur du CNROP a participé du 5 au 7 octobre 1998 à Conakry (Guinée) à la réunion d'experts pour préparer la conférence des ministres de la CSRP.

COOPERATION



- Dans le cadre de sa politique de redynamisation de la coopération, la Direction du CNROP depuis le mois de mai 1998 a pris des contacts et entamé des pourparlers pour renouveler et/ou développer des conventions de coopération avec ses partenaires nationaux et étrangers. Parmi les actions entreprises on peut citer :

- Des contacts avec le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA), la Faculté des Sciences et Techniques (FST) de Nouakchott, les représentants des bailleurs de fonds (UE, France, PNUD...);

- Des correspondances ont été échangées avec toutes les institutions partenaires notamment (Maroc, Sénégal, Gambie, Cap-Vert, Guinée Bissau, Guinée), le COPACE (FAO), l'ORSTOM (France), l'IFREMER (France), l'IEO (Espagne), l'IPIMAR (Portugal), RIVO-DLO (Hollande), l'IMR (Norvège).

- Le CNROP a accueilli un stagiaire de l'ORSTOM (France) pendant 2 mois (DRVE).

Visite d'experts

- Entre juin et septembre deux missions de la Banque Africaine de Développement (BAD) ont visité le CNROP. Elles ont tenu des réunions de travail avec l'administration du Centre pour discuter de la composante recherche, accompagnement, suivi et évaluation du projet de Développement de la Pêche Artisanale en zone Sud (PDPAS).

- A la veille de la Réunion du Comité des Pêches de l'Atlantique Centre Est (COPACE) qui s'est tenue à Nouakchott du 6 au 9 septembre 1998, le Centre a accueilli Mme Ana Maria Caramelo secrétaire du COPACE/FAO, Mr. Everet (FIP/FAO) ainsi qu'une délégation de l'Institut Océanographique Espagnol (IEO) dirigé par son directeur général Dr. Alvaro Fernandez. A cette occasion des discussions sur des sujets d'intérêts communs ont eu lieu, notamment sur l'organisation du IVem groupe de travail et sur le projet de recherche conjointe entre le CNROP/IEO.

- Plusieurs missions de l'IUCN qui ont séjourné au CNROP ont permis de discuter les possibilités de la coopération entre les deux institutions. Des projets de recherches sur le mullet et les requins ont particulièrement été discutés.

La Lettre du CNROP

**Centre National de Recherches
Océanographiques et des Pêches**

☎ 22 ☎ 745.124 ☎ 745.081

Nouadhibou MAURITANIE